

# Eau-Secours-Briançonnais

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 11/08/2017

Notre assemblée s'est tenue cette année au Monétier les Bains. Une cinquantaine d'adhérents était présente, ainsi qu'un élu (minoritaire) de Monétier, et un représentant de la SCIC CHLEAUÉ (spécialiste des enjeux de l'eau et de l'assainissement à court, moyen et long termes).

### Préambule.

Sur le plan des principes, nous soutenons que l'eau est une **ressource vitale, indispensable pour tout être humain, que c'est un bien public fragile et patrimonial** (c'est-à-dire que nous transmettrons à nos enfants). Il en résulte que **ce n'est pas une marchandise et qu'elle ne doit pas être soumise à la « marchandisation »**.

L'assainissement est un corollaire de l'approvisionnement en eau.

Les problèmes que nous avons à traiter dans le Briançonnais n'ont pas la même gravité que dans beaucoup de régions de la planète. Comme vous le savez, ceux-ci ont des conséquences extrêmement graves sur la santé et les conditions de vie de certaines de millions de personnes. Notre association s'inscrit toutefois dans le mouvement global de lutte pour un approvisionnement en eau de qualité et maîtrisé par les usagers concernés.

**Les principes auxquels nous sommes attachés sont loin d'être adoptés par les instances officielles, au niveau mondial.** La gestion libérale de l'économie, avec des traités comme le TAFTA-TISA, projet momentanément au point mort, tend à la privatisation du service de l'eau.

### Rapport d'activité de l'exercice écoulé (19/05/2016 au 11/08/2017).

#### Le travail dans l'association sur les 15 derniers mois :

Cette année marque les 10 ans d'existence d'Eau-Secours-Briançonnais.

Notre Conseil d'administration s'est réuni 6 fois. Ces rencontres de CA restent très importantes pour la cohésion de notre groupe. Aucune décision importante n'est prise sans l'accord de tous ses membres. Beaucoup de correspondances par mail nous facilitent le travail ainsi que des rencontres informelles entre certains administrateurs disponibles sur des sujets qui demandent des réponses rapides.

- 4 mails circulaires d'information ont été envoyés par mail et courrier postal à tous les adhérents.
- 9 mails (+ 16 relances !) à Lyonnaise des Eaux - Suez, proposant une rencontre à M. Didier Demongeot, Directeur général adjoint, + 2 mails à M. Hervé Madiec, Président de la SEERC, filiale régionale de SUEZ. Le tout sans la moindre réponse!
- 5 lettres et mails circonstanciés au Président de la CCB (Communauté de Communes du Briançonnais) et au Vice Président, 1 réunion de travail avec eux (20/09/16), 1 réunion avec un autre maire d'une commune, quelques mails et messages téléphoniques à Mr. du Fau de Lamothe.
- 1 réunion publique avec le Président de la CCB (août 2016), et 2 autres réunions publiques au Monétier en février et mars (remise de règlements « protestataires »).

Notre association a intégré le Conseil Orientation Stratégique (COS) de la « SPL-Eau Services Haute-Durance », et a participé à 3 réunions.

Nous avons également demandé à participer au Comité de Pilotage («COPIL») à Monétier sur la tarification de l'eau suite à la mise en place des compteurs : 6 réunions se sont tenues.

- 1 réunion de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) sur l'assainissement en juin 2016. Celle de 2017 n'a pas encore été convoquée.

Pour finir, de nombreux mails de réponses individuelles aux adhérents.

Pour 2015-16, le nombre d'adhérents était de 215. Une stabilisation est constatée. Pour 2017, on compte 145 adhérents à ce jour, ce qui nous amènera à un nombre voisin du précédent en fin d'année. On remarque aussi que nombre de sympathisants se re-manifestent après quelques années d'absence ou de découragement.

Comme par le passé, nous constatons qu'un certain nombre de choses restent à faire, qui nous semblent intéressantes et utiles. En particulier, s'associer au travail contestataire de la marchandisation de l'Eau, qui est vivant et actif dans différentes régions de France notamment avec le réseau « Eau-Bien Commun ». Mais nous n'y participons pas car les forces vives de l'association sont limitées et ne permettent pas de tout faire ... Appel aux renforts !

## Les «chantiers» :

### A - Le contrat de DSP (Délégation de Service Public) pour l'Assainissement.

Mr Fardella (Président de la CCB) est décédé fin février 2017. Mr Hermitte 1er vice-président a assuré l'intérim jusqu'à l'élection de Mr Fromm, maire de Briançon, le 6 juin 2017.

Rappelons que la Lyonnaise-Suez a choisi de traîner la CCB devant le Tribunal Administratif (TA). Elle revendique l'application de la clause d'ajustement des prix de l'avenant n°1, qui est pour elle une garantie de chiffre d'affaires, ce que refuse la CCB.

L'enjeu, depuis 2015, est une augmentation des prix de l'assainissement de l'ordre de 20%, soit environ 1 million d'euros de plus à la charge des usagers, par an, au-delà du niveau actuel des prix ! Et cela pour garantir à La Lyonnaise-SUEZ les bénéfices qu'elle escompte sur notre contrat ... Nous apprécions que la CCB ait refusé, déjà à deux reprises, d'appliquer cette majoration. Parallèlement, la renégociation des termes du contrat de DSP, engagée depuis plus de 5 ans (!) et dont certains éléments sont à notre avis très importants pour les usagers est ajournée ... ou abandonnée !

Les dernières nouvelles qui nous ont été communiquées il y a quelques jours par Mr SEVREZ vice président de la CCB en charge de ce dossier, font état d'un transfert du dossier juridique et économique au cabinet d'avocats ADAMAS spécialisé dans le droit des affaires. Ce cabinet est également chargé d'évaluer dans quelles conditions **le contrat d'assainissement avec la SEERC pourrait être interrompu avant son terme (2031)**.

Dans ce contexte, sur le terrain briançonnais, la SEERC fait traîner les chantiers en cours et les contacts avec les services de la CCB sont réduits au minimum.

### **Règlement « protestataire » à la SEERC**

Cette année encore nous avons envoyé à M. Demongeot (dirigeant de la Lyonnaise – SUEZ à Paris La Défense) 70 règlements protestataires (chiffre important car recueillis seulement sur Monétier, La Grave et La Salle) avec une lettre d'envoi circonstanciée. Contrairement à l'année dernière, il ne nous pas fait de lettre de réponse ... et les chèques ont été encaissés sans réaction. Il faut dire que la SEERC avait été largement défailante, ayant commis des erreurs grossières dans sa facturation ...

### **Propositions de rencontre aux dirigeants de SEERC – Lyonnaise – SUEZ**

Pendant un an, nous avons régulièrement envoyé des messages circonstanciés (9) et des relances (16) à M. Demongeot DGA de la Lyonnaise-SUEZ, lui proposant une rencontre, à Paris ou ailleurs, pour une conversation sur notre contrat dans le Briançonnais et sa vision de l'éthique en affaires.

Suite à sa venue à Briançon en novembre 2016 pour une éphémère comédie médiatique, nous avons également proposé à M. Madiec, PDG de la SEERC, un entretien pour reprendre point par point, devant des journalistes, son interview dans le Dauphiné Libéré.

Nous savons que ces messages ont été reçus.

Aucune réponse ni de l'un ni de l'autre !

Ceci montre que ces Messieurs ne sont pas vraiment à l'aise face à leurs clients, qu'ils préfèrent traiter de loin, par le mépris.

## **B – EAU.**

### **Les compteurs au Monétier.**

Le processus de mise en place des compteurs est engagé depuis juin 2016.

La commission Eau n'a pas eu son mot à dire sur cette décision prise par les élus sans concertation, ni sur les choix, pourtant déterminants, du bureau d'études ou des matériels.

Un comité de pilotage (« COPIL ») a été mis en place par Mme le Maire, composé d'élus, de personnel administratif et technique, et de « personnes intéressées ». Seule notre association (sur notre insistance) était présente pour représenter le point de vue des usagers.

Le but du COPIL: proposer au Conseil municipal une nouvelle tarification de l'eau après la pose des compteurs.

Au total, notre participation à cette instance (qui s'est réunie 6 fois) nous laisse un goût amer de récupération pas vraiment honnête. (voir notre site <http://www.esb-briancon.org> le document «bilan d'un COPIL bidon »)

### **La SPL (Société Publique Locale ) – Eau Services Haute Durance.**

Nous participons au COS (Comité d'Orientation Stratégique) de la SPL. Deux réunions ont eu lieu en novembre 2016 (présentation du fonctionnement de la SPL, de sa gestion, de ses investissements) et mars 2017 (agrément de la CCB comme nouvel actionnaire). Puis... plus rien depuis ! La SPL semble principalement préoccupée par le gros programme de travaux qu'elle a engagé sur Briançon et qui va se poursuivre sur de nombreuses années. Dans ces conditions la ligne «participation travaux sur réseau» qui est facturée aux usagers briançonnais depuis plusieurs années et qui avait été annoncée comme temporaire, ne semble pas appelée à disparaître. Nous soulèverons ce point à la prochaine réunion du COS .

Le fait que la CCB soit désormais actionnaire de la SPL est important pour nous, usagers. Dans la perspective du transfert de compétences de la gestion de l'eau des communes à la CCB (loi NOTRe), la CCB pourrait, si elle le décide, contracter facilement avec elle. Ce qui nous semblerait a priori mieux que de renouveler l'expérience désastreuse avec la SEERC, mais ne nous exonérerait pas de notre devoir de vigilance sur la gestion du service public.

### **C - DIVERS.**

Nous avons décidé de verser un don de 500 euros (sur un budget de défense d'environ 10 000 euros) à l'Association France Libertés, dont les dirigeants sont traînés personnellement en justice par Véolia pour diffamation. Cette attaque, sur le thème des coupures/réductions illégales d'eau, vise à faire taire les contradicteurs des grands distributeurs d'eau.

Deux associations (France Libertés et la Coordination Eau Île-de-France) défendent particulièrement le droit à l'eau en France contre les coupures d'eau illégales.

Elles ont remporté 14 victoires devant les tribunaux dont 4 contre Véolia, jusqu'aux cours d'appel et même le Conseil constitutionnel. Toutes les décisions confirment l'interdiction des coupures d'eau. Véolia, la Saur et SUEZ continuent pourtant ces pratiques notamment envers les plus démunis . .

Parallèlement, ces associations encouragent également les collectivités locales à refuser des avenants à leur contrat de DSP, proposés par Veolia et consorts, contenant des dispositions contestables, telles que les réductions de débit.

***VOTE sur le rapport d'activité : approuvé à l'unanimité***

### **Rapport financier du 01/01/2016 au 11/08/2017**

Les chiffres correspondant à la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 (et sur la situation jusqu'à ce jour) ont été présentés à l'AG par le Trésorier. Ils sont disponibles sur demande auprès de l'association.

Nous rappelons que les ressources de l'Association sont uniquement constituées des cotisations des adhérents. Nous ne souhaitons pas nous lier à quelque institution que ce soit par des demandes de subvention.

***VOTE sur le rapport financier : approuvé à l'unanimité.***

### **Validation des montants de l'adhésion pour 2017.**

Pour cette année, le CA propose des montants de cotisation sans changement par rapport à 2016, soit : **Individuel : 10 euros, Foyer : 15 euros, Soutien : à partir de 25 euros.**

***VOTE sur le montant de l'adhésion : approuvé à l'unanimité***

## Election au Conseil d'Administration

Les membres sortants qui se représentent sont : **Gaby BELLET, Françoise DOULAT, Denis FEUILLASSIER, Pierre GENDRON, Maurice LATAPIE, Danièle LAVIN, Yves MASSET, Jacques MATHON, Yves MITTAINE, Patrick REY.**

Se propose : **Mr COMBES Jacques**, présent à l'AG.

**VOTE pour le CA : les 11 candidats sont élus l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie l'assistance et propose de poursuivre par un débat public.

---

Le débat a permis de préciser les points abordés lors de notre AG.

Sur le contrat d'assainissement qui reste une de nos préoccupations majeures des suggestions ont été faites par plusieurs participants.

- Pour les 10 ans d'ESB ne pourrait on pas mettre en place une action de communication ? C'est une bonne idée qui va être étudiée et qui demandera un travail important de plusieurs d'entre nous.

- Les règlements protestataires, comme nous le faisons depuis 6 ans, pourraient changer de pratique et être morcelés en plusieurs règlements à la SEERC. A réfléchir pour la facture de l'année prochaine.

- Le représentant de la SCIC CHLEAUÉ nous suggère de nous rapprocher de la commune de SALERNES dans le Var dont la situation face à la SEERC est similaire à celle du briançonnais: « *La SEERC soumissionne au rabais pour remporter le marché puis fait jouer les clauses du contrat pour obtenir des augmentations de tarifs.*

*Du personnel de la SEERC facturé dans le contrat travaillerait en fait sur d'autres postes au profit de la SEERC exclusivement »*

Des usagers de La Grave expriment leur préoccupation et leur mécontentement sur l'assainissement au Chazelet. Celui ci n'existe toujours pas et les travaux n'ont pas repris après l'hiver. Quant aux usagers ils paient l'assainissement au prix fort depuis dix ans !

Nous allons relayer cette plainte à la CCB.

Par ailleurs plusieurs participants se sont inquiétés des grosses erreurs commises lors de la dernière émission de factures sur plusieurs communes de la Vallée de la Guisane.

Ceci a rendu encore plus difficile la compréhension des factures pour les usagers et va se traduire par des rappels et des complications inutiles.

Plusieurs participants se sont également inquiétés de la turbidité de l'eau au Monétier ces derniers jours. L'eau est-elle restée potable ?

Aucune information ou d'action de la municipalité à ce sujet. Entre autres, que peuvent en penser les résidents de passage au Monétier ? Nous allons envoyer un mail à Mme le Maire à ce sujet.

Plusieurs questions concernent la pose des compteurs d'eau au Monétier.

- Où seront posés les compteurs (dans ou hors de la propriété), et comment seront-ils relevés ?

- Comment fonctionnent les prises de rendez-vous pour les travaux d'installation? Plusieurs participants indiquent qu'ils n'y a pas eu de suite à leur message auprès de la SPL.

- Y aura-t-il des compteurs verts ? Selon ce qui a été dit en COPIL, ils seront installés au frais de l'utilisateur si celui-ci le demande. Seule la consommation d'eau sera facturée (pas l'assainissement).

-Y aura-t-il des fermetures de fontaines publiques ?

Plusieurs participants indiquent que lors d'une réunion publique au Casset Mme le Maire a fait savoir que seules 2 fontaines sur 10 resteront en fonctionnement. Nous avons interpellé la commune en lui faisant valoir les dispositions de « l'amendement Giraud » permettant le fonctionnement des fontaines patrimoniales. Nous donnons lecture de la réponse de Mme Le Maire: au début, elle est clairement favorable au maintien des fontaines puis de plus en plus ambiguë en allant vers la fin.

*(Texte disponible sur demande)*

En fin de réunion les échanges se sont poursuivis autour d'un apéritif.

---